



## EN QUELQUES MOTS

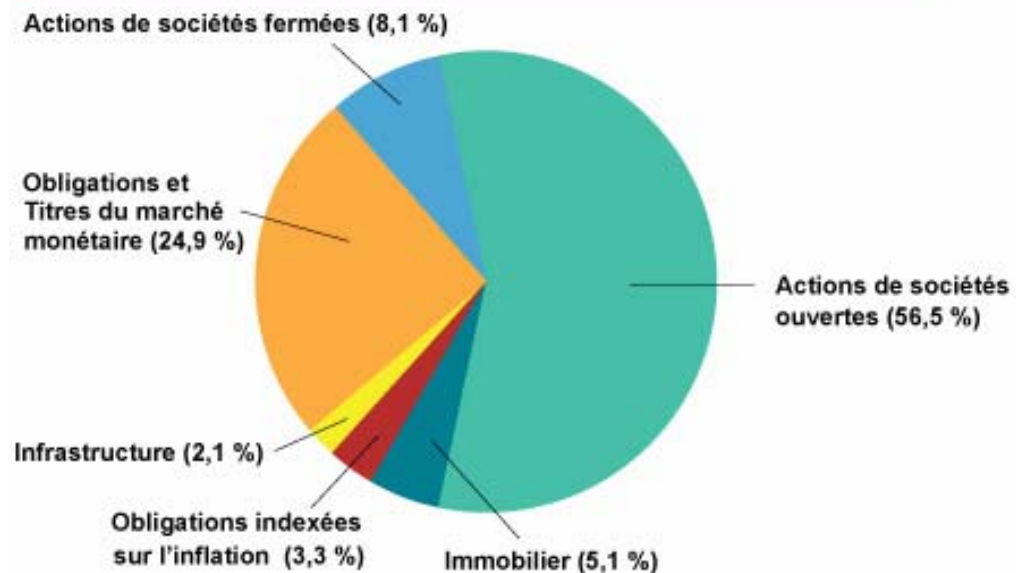
- Nous investissons les fonds dont le Régime de pensions du Canada n'a pas besoin pour payer les prestations de retraite courantes.
- Les rentrées de fonds sont investies dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées, des placements sensibles à l'inflation (comme l'immobilier et l'infrastructure) et des titres à revenu fixe.
- Nous gérons 121,3 milliards de dollars pour le compte de 17 millions de Canadiens.
- En se fondant sur les taux de cotisation actuels et le rendement prévu des placements, l'actuaire en chef du Canada estime que la valeur de la caisse du RPC devrait atteindre environ 250 milliards de dollars d'ici 10 ans et que le régime sera viable pendant les 75 prochaines années.

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS PAR EXERCICE

Fonds de réserve du RPC	CA 2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Actif total (en milliards de dollars)	121,3	116,6	98,0	81,3	70,5	55,6	53,6	48,7	44,5
Croissance de l'actif (en milliards de dollars)	4,7	18,6	16,7	10,8	14,9	2,0	4,9	4,2	-0,2
Rendement du portefeuille (en %)	0,67	12,9	15,5	8,5	17,6	-1,5	4,0	7,0	3,2
Revenu de placement (en milliards de dollars)	0,7	13,1	13,1	6,3	10,3	-1,1	2,3	3,0	1,1
Cotisations au RPC (en milliards de dollars)	4,0	5,5	3,6	4,5	4,6	3,1	2,6	1,2	-1,3

## Composition de l'actif de la caisse du RPC

(au 30 septembre 2007)





Voici ce que prévoit notre politique d'information : *Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi, comment et où nous investissons les fonds du Régime de pensions du Canada, qui prend les décisions de placement, quels sont les placements que nous détenons en leur nom et quel est leur rendement.*

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada est une société d'État créée par une loi du Parlement en décembre 1997. Il a pour mission à long terme de contribuer à la solidité financière du Régime de pensions du Canada en investissant dans l'intérêt des 16 millions de Canadiens qui cotisent au RPC ou en bénéficient et en visant un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus.

L'Office investit les fonds dont le RPC n'a pas besoin pour financer les prestations de retraite courantes. L'actuaire en chef du Canada estime que les cotisations au RPC seront supérieures aux prestations versées jusqu'en 2019, ce qui laisse un délai de 12 ans avant qu'il puisse être nécessaire d'utiliser une partie du revenu de placement pour financer les prestations du RPC. Afin de diversifier le portefeuille du RPC, l'Office investit actuellement ses rentrées de fonds dans des actions de sociétés cotées en bourse, des actions de sociétés fermées, de l'immobilier, des obligations indexées sur l'inflation, de l'infrastructure et des titres à revenu fixe.

L'Office a reçu son mandat des gouvernements fédéral et provinciaux, et il rend des comptes au Parlement et aux ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont responsables du régime. L'Office, qui se trouve à Toronto et dont la gouvernance et la gestion sont distinctes de celles du RPC, n'a pas de lien de dépendance avec les gouvernements.